

VENDREDI, 26 MARS, 2010



CANADIAN ASSOCIATION
OF ACCREDITED
MORTGAGE PROFESSIONALS

ASSOCIATION CANADIENNE
DES CONSEILLERS
HYPOTHÉCAIRES ACCRÉDITÉS

BULLETIN ÉCLAIR



PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DÉFINITION DES SERVICES FINANCIERS

Récemment, nous avons [écrit aux membres](#) à propos de l'assujettissement des services financiers à la TPS. Les commissions des courtiers en hypothèques pourraient éventuellement être assujetties à la TPS/TVH ce à quoi l'ACCHA s'oppose fermement.

Depuis décembre 2009, l'ACCHA a pris les mesures suivantes pour assurer les meilleurs intérêts de ses membres et des emprunteurs hypothécaires canadiens :

- Surveillance continue des mesures fiscales proposées
- Embauche de spécialistes de la fiscalité de KPMG et de conseillers en relations gouvernementales
- Création d'un Groupe de travail représentant les prêteurs et courtiers
- Représentations auprès des hauts fonctionnaires et correspondances avec les ministres des Finances et du Revenu
- Analyses et commentaires aux médias

L'ACCHA est déterminée à veiller à ce que votre vie ne soit pas affectée par les changements d'exemption de la TPS et nous continuerons à vous tenir à jour sur la question.

Jim Murphy, AMP
PDG
jmurphy@caamp.org